



TENNIS CLUB DE COUTAINVILLE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU TENNIS CLUB DE COUTAINVILLE

Vendredi 12 août 2022 à 16 heures

Ordre du jour :

- 1- Décès - Minute de silence
- 2- Approbation du PV des précédentes Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 13 août 2021
- 3- Allocution du Président
- 4- Rapport moral du Secrétaire général adjoint
- 5- Bilan sportif de la saison 2021-2022 (animations, compétitions, tournois, etc....)
- 6- Rapport financier du Trésorier général sur l'exercice 2021-2022. Quitus. Affectation des résultats
- 7- Préparation de la saison 2022-2023. Projets.
- 8- Développement du Sport Santé au TCC (tennis, fitness, activités aquatiques)
- 9- Présentation du budget prévisionnel 2022-2023 - Cotisations. Approbation
10. Questions diverses

Fait le 10 juillet 2022

Pour le Comité de Direction du TCC

Jean-Pierre KARSENTY

Secrétaire Général adjoint

Tennis Club de COUTAINVILLE

Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 12 août 2022 à 16h

POUVOIR

Je soussigné(e) :

Nom, Prénom.....

Membre du Tennis Club de COUTAINVILLE

Titulaire de voix (1)

Donne Pouvoir à M..... membre de ladite Association (2)

à l'effet de me représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire de l'Association, convoquée pour le vendredi 12 août 2022 à 16 heures**, où il sera délibéré sur l'ordre du jour porté sur la convocation.

Par suite, examiner tous les documents, intervenir dans tous les débats, prendre part à tous votes et plus généralement faire le nécessaire.

Fait le 2022

**Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour pouvoir »**

Signature :

(1)

- Les membres perpétuels joueurs de tennis disposent de 5 voix
- Les membres d'Honneur disposent de 4 voix
- Les membres actifs joueurs de tennis année - saison disposent de 3 voix
- Les membres actifs joueurs de tennis 4 semaines au cumulé dans l'année disposent de 2 voix
- Les membres non tennis disposent de 1 voix

Ne pas compléter si vous n'êtes pas sûr de votre nombre de voix.

(2) *Il est rappelé que tout membre présent à l'Assemblée ne peut être que le représentant de 3 membres au maximum en plus de lui-même.*